

QUELLES PROPOSITIONS POUR PREVENIR LES HAUSSES INCONTROLEES DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES ?
--

Par :

Mamadou GOÏTA, Secrétaire Exécutif ROPPA
Mme Véronique NDRI, Membre du collège des femmes du ROPPA

1

Constats de base

- Le diagnostic a été bien posé depuis quelques années et des efforts ont été faits mais ils sont insuffisants. Les rencontres comme celle de Ouagadougou avec la présence des mêmes acteurs avait déjà fait des propositions dont la mise en œuvre reste hypothétique ;
- La question fondamentale qui reste dès lors est : comment avancer avec les propositions faites ? Pour nous, la solution est dans la mise en œuvre de l'ECOWAP et de ses instruments.
- Il faut moins de rencontre et beaucoup d'actions d'appui direct aux exploitations. Après quatre (4) ans depuis la crise 2007-2008, nous continuons dans la région à faire des diagnostics. Il faut aller plus loin car d'autres phénomènes vont arriver et nous sommes pris dans le cercle vicieux des réunions. Il faut agir sur les propositions déjà faites.
- Un autre point non moins important : si l'augmentation des prix doit profiter aux productrices et producteurs constituant la grande majorité des populations, cela vaut la peine d'être soutenu et de voir comment atténuer les effets chez les consommateurs. C'est le rôle de régulation de l'Etat.

Les propositions suivantes que nous faisons vont au delà de la gestion d'une crise conjoncturelle pour s'attaquer aux problèmes structurels. Ces propositions ne sont pas nouvelles et certaines sont déjà mises en œuvre dans certains pays. Elles sont entre autres à moyen et long termes :

1. **Soutenir les exploitations familiales, aux exploitations familiales pastorales et à la pêche familiale** pour qu'elles puissent être plus performantes et plus modernes dans une optique de durabilité. Il faut signaler qu'en Afrique, ce sont ces exploitations familiales (agricoles, pastorales, de pêche) qui nourrissent les populations en majorité.
2. Soutenir la mise en place des **stocks de souveraineté alimentaire** avec une priorité à l'approvisionnement avec la production locale. Ce stock permet aussi de réguler les marchés locaux, les marchés nationaux et les marchés régionaux
3. Mettre en place des **mécanismes de soutien à l'agriculture familiale africaine** (sous forme de subventions à la production et de subvention à la consommation) pour prendre en charge les investissements, la maîtrise de l'eau de façon durable ainsi que d'autres contraintes majeures. Il est impératif de développer les **alternatives agro-écologiques** au détriment du model d'agriculture industrielle inadapté dans le contexte actuel.

4. Assurer une meilleure **organisation des marchés locaux, sous-régionaux et régionaux** de céréales à travers entre autres les **bourses de céréales**¹ qui mettent les producteurs et les consommateurs en lien et qui ne sont pas des bourses spéculatives. Le secteur privé à travers les opérateurs céréaliers, les transporteurs et les unités de transformation y jouent des rôles très importants.
5. Développer une approche « **revenus justes aux producteurs** » au lieu des **prix rémunérateurs** pour assurer des investissements conséquents dans les exploitations mais aussi pour les permettre de prendre en charge les besoins liés aux services sociaux de base (scolarisation/éducation des enfants, accès aux soins de santé, accès à l'eau potable....
6. Soutenir la **formation et l'installation de jeunes agriculteurs**, pêcheurs et pastoralistes dans une optique de relèvement dans les exploitations ;
7. **Promouvoir la sécurité sociale pour les producteurs** et mettre en place des **fonds de calamités** et des modèles d'**assurance récolte/agricole** pouvant constituer des facteurs de motivation et d'incitation pour une meilleure production.
8. Mettre en place des **fonds de transformation/valorisation des produits locaux** dans les pays et assurer la promotion de ces produits.
9. Mettre en place des programmes de **recherches participatives** et les intégrer dans le dispositif national de la recherche. La souveraineté de la recherche doit être affirmée.
10. Régler les **questions foncières ou agraires** en prenant en compte les réalités de chaque pays. Les modes actuels de cession des terres présentent des risques avérés de bradage du patrimoine foncier qui ne peut que conduire à des conflits difficiles à gérer. Il faut avoir un moratoire sur **la vente des terres** des pays africains qui devient un phénomène inquiétant dans les différents pays.
11. **Promouvoir la création des industries agro-alimentaires** transfrontalières qui sont des outils stratégiques pour le développement agricole au sens large. La question de l'industrialisation agro-alimentaire sera déterminante pour l'avenir de l'agriculture de l'Afrique.
12. Elaborer et mettre en œuvre des **politiques agricoles basées sur la souveraineté alimentaire** qui fait de l'alimentation, la production et d'autres sujets liés, des questions de droits humains.
13. Assurer la fluidification des échanges des produits agricoles, pastoraux et halieutiques dans l'espace CEDEAO
14. Résoudre le problème des statistiques agricoles, pastorales et halieutiques dans nos pays

La prise en charge de ces propositions permettra de trouver des solutions à moyen et à long termes pour le développement agricole durable de l'Afrique de l'Ouest. Il faut tirer les leçons du passé et réagir assez vite pour éviter que des mesures inappropriées ne soient prises par les Etats et certains de leurs partenaires pour gérer la situation dans une approche de « fast food politique ».

¹ Expérience mise au point par Afrique Verte dans trois pays du sahel (Burkina Faso, Mali et Niger) et qui a démontrée toute sa pertinence et son efficacité dans ces pays. AMASSA au Mali, APROSSA au Burkina Faso et AcSSA au Niger ont pris le relais d'Afrique Verte pour continuer les actions. Les 4 associations sont membres d'un réseau appelé Afrique Verte à l'International (AVI)